

ARRETE DG N°2017-036 Portant désignation des internes à la commission médicale d'établissement (CME)

Le Directeur général de l'AP-HP,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 6144-3-1,

Vu le décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à l'AP-HP, Hospices civils de Lyon et à l'AP-HM,

Vu le décret n° 2011-117 du 27 janvier 2011 relatif à la composition des commissions médicales d'établissement des établissements publics de santé,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1,

Vu l'arrêté DG n° 2017-016 du 4 mai 2017 portant désignation des internes à la commission médicale d'établissement,

Vu l'arrêté DG n° 2015-135 constituant la CME en date du 22 décembre 2015,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Sont désignés membres de la commission médicale d'établissement du 2 novembre 2017 au 30 avril 2018, avec voix délibérative, au titre de représentants des internes :

- Médecine, Alexandre ALLERA
- Médecine générale, Isabelle RIOM

<u>Article 2</u>: Le mandat prend fin au terme de leur semestre d'internat.

Article 3: L'arrêté n° 2017-016 du 4 mai 2017 est abrogé.

<u>Article 4</u>: La directrice de l'Organisation médicale et des relations avec les universités est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

2 3 NOV. 2017

Martin HIRSCH